

# Dépositaires scolaires, précaires et en galère...

## ET SI LA RENTRÉE SCOLAIRE N'AVAIT PAS LIEU ?

Les dépositaires scolaires assurent la gestion complète des fournitures scolaires dans tous les établissements vaudois. Du crayon en passant par la gomme, jusqu'aux cahiers et livres scolaires, tout le matériel qu'il faut aux élèves et aux enseignant·e·s vaudois·es est commandé, géré et distribué tout au long de l'année scolaire par ces logisticien·ne·s.

Mais ce qui nous différencie des autres employé·e·s de l'Etat, c'est que nous sommes soumis·es à un temps partiel contraint et dur. Sans nous pourtant, l'école ne peut tourner et la rentrée scolaire est tout bonnement impossible.

L'employeur public, de manière délibérée, n'accorde à ce travail qu'un temps insuffisant. Il en résulte des cadences intenable, un rythme de travail extrême, des atteintes systématiques à la santé.

### **Malsanté et surcharge**

Nous subissons depuis plusieurs années une surcharge de travail importante et inquiétante. Nous sommes une majorité de femmes. Nous devons assumer une charge de travail dépassant largement notre taux d'activité contractuellement établi. Nous accumulons ainsi structurellement des heures supplémentaires. Cette intensité et cette surcharge accentuées sont aggravées par un travail de plus en plus complexe, étant donné les mutations de l'école. L'augmentation des ressources scolaires collectives induit une charge de travail sans cesse plus importante pour les dépositaires, sans que les effectifs et les heures à disposition suivent.

**Pour assurer la rentrée scolaire, nous devons encore rattraper en toute urgence deux mois de retard !**

Nous demandons plus de temps de travail, salarié naturellement, pour pouvoir réaliser nos tâches dans des conditions convenables. **La revendication est une augmentation de 20% du temps de travail payé.**

## **POUR NOUS, LES DÉPOSITAIRES SCOLAIRES, LE CONSTAT EST SIMPLE ET INSUPPORTABLE :**

1. Le temps partiel contraint ne permet pas de répondre de manière efficace aux besoins de plus en plus importants de l'école.
2. Le temps partiel contraint nous enferme dans des salaires insuffisants pour vivre.
3. Le temps partiel contraint nous oblige à rester constamment disponibles et flexibles, corvéables à volonté. Il ne nous permet pas de compléter leur revenu par une activité d'appoint.
4. Le temps partiel contraint nous oblige à accumuler les heures supplémentaires.
5. Le temps partiel contraint détermine la surcharge et l'intensité du travail.
6. Le temps partiel contraint a de graves répercussions sur la santé et l'intégrité.
7. Le temps partiel contraint ne répond pas à une école de service public qui se veut démocratique et émancipatrice.
8. Donc, les dépositaires de fournitures scolaires occupent des emplois atypiques, insupportablement précaires.

**CE 29 JUIN 2022,  
NOUS DISONSTOP  
À LA GALÈRE !**

*Pour plus d'informations :*

Secrétariat syndical SGFP et SUD

[info@sud-vd.ch](mailto:info@sud-vd.ch) ou [info@sgfp-vd.ch](mailto:info@sgfp-vd.ch)

Place Chauderon 5 – 1003 Lausanne - 021 / 351 22 50